



### **Déclaration liminaire Fep-CFDT CNEA du 30 Août 2021**

Nous apprenons à cette rentrée la disparition de la modalité CCF en bac STAV pour la session 2022. Un corollaire aux mesures prises durant l'été à l'Éducation nationale par Jean-Michel Blanquer sans mesurer véritablement toutes les conséquences au niveau de l'enseignement agricole. Le COVID a sans doute été un élément déclencheur. Ainsi les équipes vont subir un bouleversement des « règles du jeu » et ce, à la veille de la rentrée. Nous sommes stupéfaits !

Le CCF est une modalité qui doit sa genèse à l'enseignement agricole, il constitue une partie de son ADN et l'une de ses spécificités. Sa disparition en bac STAV sans que le bilan d'un tel dispositif soit fait, sans pratiquement aucune concertation, avec un calendrier qui ne laisse aucune place à la réflexion pour les équipes qui effectuent leur rentrée aujourd'hui et demain. Le MAA nous dit piloter par l'évaluation mais n'a pas la main sur le dispositif évaluation ! Quel est le prochain scoop en matière d'évaluation concernant d'autres diplômes ?

Cette réforme préserve néanmoins l'équilibre entre épreuves terminales et contrôle continu souvent réclamé par les équipes et revendiqué par la Fep-CFDT.

Tout ceci nous amène à des questions :

- Toutes les évaluations doivent-elle contribuer à la délivrance des diplômes ?
- Quel « contrat » est établi lors de chaque évaluation avec l'élève ?
- Quel « statut » pour la fraude dans le cas du contrôle continu qui n'est pas en soi une épreuve mais qui contribue néanmoins à la délivrance du diplôme ?
- Quelles mesures et quel accompagnement pour les élèves en situation de handicap : difficultés d'application des tiers temps dans les emplois du temps serrés par exemple.

Il s'agit désormais de s'assurer d'un cadrage le plus précis possible et d'accompagner les équipes et notamment les coordinateurs. Les réformes modifient et complexifient les conditions de travail et il est temps que les mesures pédagogiques s'accompagnent de mesures sur les conditions de travail et les moyens.

En conclusion, nous déplorons la méthode (dans l'urgence et sans concertation) plus que la légitimité pédagogique de cette décision. La Fep-CFDT s'abstiendra !

Boris Genty et Pascale Lamoine  
Représentants Fep-CFDT au CNEA